

La Commission estime que la Hongrie n'a pas atteint le taux d'accise prescrit par l'article 10, paragraphes 2 et 3, de la directive 2011/64/UE à la fin de la période transitoire et que celle-ci continue, depuis le 31 décembre 2017, à percevoir l'accise à un taux inférieur au seuil prescrit par la directive.

(¹) Directive 2011/64/UE du Conseil, du 21 juin 2011, concernant la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés (JO 2011, L 176, p. 24).

Ordonnance du président de la Cour du 10 juillet 2019 – Commission européenne/Royaume d'Espagne, intervenante: République française

(Affaire C-569/17) (¹)

(2020/C 19/40)

Langue de procédure: l'espagnol

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

(¹) JO C 392 du 20.11.2017

Ordonnance du président de la sixième chambre de la Cour du 14 août 2019 – Nestlé Unternehmungen Deutschland GmbH/Lotte Co. Ltd, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

(Affaire C-580/18 P) (¹)

(2020/C 19/41)

Langue de procédure: l'allemand

Le président de la sixième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(¹) JO C 25 du 21.1.2019
